PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Prairies protégées
- Périmètres paysagers protégés
- Boisements protégés

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Haies à préserver

PESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Objets paysagers protégés
- Mares à protéger
- Petit patrimoine à protéger

CADASTRE

- Cours d'eau
- Bâtiments
- Parcelles
- Limites communales

Le territoire communal est soumis à différents risques et aléas potentiels dont il conviendra de tenir compte lors de tout projet de construction :

- Aléa de remontée de nappe phréatique par débordement et/ou inondation de cave,
- Aléa inondations par ruissellement et/ou débordement,
- Aléa faible de retrait-gonflement des sols argileux,
- Présence d'arrêtés de catastrophes naturelles relatifs aux mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse, inondations et coulées de boue,
- Sismicité modérée (zone de niveau 2),
- 3 sites ICPE,
- 3 sites BASIAS (pouvant générer une pollution des sols),
- 2 périmètres de protection de captage en eau potable, dont les DUP ont été prises le 29 Novembre 1984 et le 6 Septembre 1994.

0 100 200 m

Edité le 17 / 07 / 2024.

PADE Ingénierie

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune de CATILLON-SUR-SAMBRE

Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le : 16 / 05 / 2017
PLU Arrêté le :
Enquête publique du :
PLU approuvé le :

Vu pour être annexé à la délibération
Du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Brigitte LEDUC

Edité le 15/07/2024

3.6. Règlement Graphique

Eléments de patrimoine protégé au titre des articles L151-11, L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme
1/2000